



AXE 2 : L'accès au lieu de vie comme droit : entre institutionnalisation et désinstitutionnalisation

Atelier 2.3 : Mieux inclure pour faciliter l'accès : expériences et expérimentations

Association GRIM.

Du service logement à l'habitat inclusif

Introduction

L'association Grim accompagne, héberge et protège 2000 personnes souffrant d'un handicap psychique sur le département du Rhône. Ces actions sont matérialisées par nos différents services : Maisons du Grim, Service Logement inclusif, SAVS, SAMSAH, Baux glissants, PCB, protection des majeurs (curatelles, tutelles, ...).

Du service logement à l'habitat inclusif

L'association Grim s'est mobilisée en 2002 pour créer le premier service d'accès au logement sur son territoire. Le constat fait à l'époque était l'absence de dispositif permettant d'accompagner l'accession à un logement autonome pour les adultes ayant un handicap psychique. Cette création fait sens avec le développement quelques années plus tard de la psychiatrie en ambulatoire et le nécessaire accompagnement en milieu ouvert de cette population. L'accès au logement fait également partie des deux critères d'autonomie prioritaire de nos bénéficiaires avec l'insertion par le travail.

Le Service Renforcé d'Accès au Logement, service Domiciles Inclusifs accompagne 39 adultes avec un handicap psychique pour l'accession à un logement autonome. Ce service de 10 personnes s'articule autour de logements diffus en individuel ou collectif qui accueillent nos résidents pour une période de 4 ans. Les 3 premières années constituent le socle de l'apprentissage, avec la mise en place d'ateliers collectifs et individuels adaptés à chaque

profil. La 4^{ème} année est dédiée à l'accompagnement dans le logement définitif du résident que ce soit un appartement collectif, individuel, une maison relais ou tout autre type d'habitat.

L'accompagnement des résidents tient compte de leurs besoins d'autonomie et des étayages qu'ils souhaitent que l'on développe au travers de cet apprentissage. En 2019 nous avons conduit une étude sur l'accès au numérique qui a mis en lumière la fracture numérique de cette population, tant par l'accès aux outils, compte tenu des situations financières, qu'aux formations dédiées sur le sujet. Nous avons monté un atelier numérique avec un professionnel pair, également ancien résident du service devenu informaticien. L'expérimentation prévue en mars 2020 a été reportée sur la fin d'année avec un résultat concluant. Le numérique prend une part de plus en plus importante dans nos vies et il s'avère donc nécessaire de pouvoir former nos résidents pour qu'ils s'insèrent pleinement en tant que citoyens.

Le service Logement a montré avec près de 20 ans de pratique sa nécessité et l'intérêt de ce type de dispositif d'accès au logement pour nos populations vulnérables. Il reste cependant difficilement adaptable de par sa conception originelle, centrée autour des logements mis à disposition par les bailleurs sociaux dans une zone géographique limitée. C'est par ce constat que l'association Grim s'est tournée vers l'habitat inclusif et la liberté d'action qui l'accompagne. De pouvoir « aller vers » les bénéficiaires plutôt « qu'orienter vers » un dispositif.

Nous nous sommes tournés vers les structures de l'habitat pour construire ensemble une inclusion par le logement. Ce modèle permettra à terme de soutenir l'autonomie dans le logement et l'intégration dans le bassin de vie des populations accompagnées en créant un maillage partenarial de proximité. C'est également l'occasion de fluidifier les parcours de vie des personnes en leur permettant un accès rapide et fluide par la sollicitation en direct de cette organisation ou au travers des partenaires du droit commun pour les accompagner au plus près de leur autonomie de vie.

Des parcours de vie individualisés

L'ouverture vers l'habitat inclusif mise en oeuvre par le biais du Service Domiciles Inclusifs de l'association est la première pierre d'un édifice orienté sur l'autonomie de vie de la personne accompagnée. La construction des parcours est propre à chaque individu en fonction de ses attentes et de son autonomie propre.

Le parcours d'un bénéficiaire ne doit plus être vu comme un système linéaire ou l'utilisateur va soit vers plus d'autonomie ou vers une dépendance plus accrue, mais comme une succession d'étapes en fonction de ses besoins, de ses capacités et de ses aspirations. Un parcours qui peut être semé de réussites mais aussi d'échec, ce que l'on a trop souvent voulu limiter par notre regard professionnel. La question n'est plus de savoir comment la personne concernée va s'adapter à une prise en charge mais comment le service ou l'établissement va dessiner les contours de son accompagnement, recueillir ses besoins et attentes et l'accompagner sur un temps de parcours.

La durée de nos accompagnements a connu une profonde métamorphose. Les durées de suivis dans un service diminuent. L'établissement ou le service n'est qu'une étape dans un

parcours de vie de la personne. Les situations bougent, évoluent au gré des envies et des besoins.

L'ouverture vers la prise en charge en ambulatoire a accéléré le processus en ouvrant le champ des possibles pour les personnes concernées permettant de sortir de la dualité hospitalisation/établissement.

Les situations que nous abordons au sein de nos établissements et services reposent de plus en plus sur la superposition et la succession de dispositifs qui doivent nécessairement s'adapter aux besoins et aspirations des personnes accompagnées.

... Qui nécessitent une transformation de l'offre une transformation de l'offre

Cette construction de parcours de vie nécessite de modifier nos accompagnements, de revoir nos modes de fonctionnement, de prise en charge.

La floraison des case managers ou coordinateurs de parcours issus des pays nordique confirme la nécessité de pouvoir accompagner ces parcours en dents de scie par la coordination des multiples acteurs inscrits dans une situation. Ce n'est pas un phénomène de mode, mais la juste réponse aux enjeux actuels. Leur inscription fait également partie des fiches pilotes du Projet Territorial de Santé Mentale et de la construction de ces postes au sein de nos établissements et services pour permettre ponctuellement de pouvoir accompagner un parcours de vie que ce soit dans une situation critique ou dans la mise en place d'un nouveau projet de vie.

L'enjeu majeur actuel se situe au niveau de l'accessibilité à l'habitat et notamment dans les zones urbaines denses où le parc immobilier est saturé. C'est le cas entre autres sur le secteur lyonnais et particulièrement sur l'habitat social qui souffre d'une baisse importante de son turnover (accentuée avec la crise de la COVID) mais aussi de l'accroissement des demandes sur ce type de prestation.

Ce constat actuel et la volonté de nos bénéficiaires de plus d'autonomie doit nous forcer à nous réinventer, à chercher ensemble les solutions permettant la réalisation de leurs aspirations.

Ce nécessaire ajustement doit être engagé en mêlant les acteurs du médicosocial, du sanitaire, des politiques publiques, du droit commun mais aussi des acteurs de l'habitat public et privé pour définir ensemble les solutions de demain. Ce nouveau challenge de coordination pluri acteurs doit nous faire sortir des crispations individuelles liées à nos freins et nos limites pour faire émerger des solutions innovantes qui pourront s'adapter à nos publics. Nous nous devons d'être force de proposition, de nous réinventer et de nous adapter à ce rythme effréné d'autonomie que nous réclame nos bénéficiaires et résidents.

C'est notamment le pari qu'à engagé l'ADAPT avec la PEVA® (PÉdagogie de la Vie Autonome) qui forme ses « clients » à l'autonomie dans le logement. Leur modèle est en passe d'être déployé sur d'autres secteurs du handicap.

Au sein de l'association Grim nous avons décloisonné nos services et établissements pour fluidifier les parcours de vie de nos bénéficiaires en nous basant sur une logique de territoire plutôt que de spécificité métier. Cette transformation a

permis de mutualiser nos compétences au service de la personne. La création d'une direction des parcours apporte une vision transversale de nos activités et de fluidifier nos échanges et nos prises de décisions lors d'échanges avec les partenaires. L'intégration récente au sein de la Plateforme 360 du Handicap, numéro unique qui prend en charge les besoins et attentes des personnes concernées et de leur entourage, va dans le sens de cette coordination voulue et choisie.

Nous amorçons aujourd'hui le virage vers l'habitat inclusif avec la volonté d'essaimer sur notre territoire d'intervention des dispositifs agiles et modulables à destination des personnes concernées. L'adaptabilité est une des valeurs de l'association que nous devons mettre au service du développement du pouvoir d'agir des personnes concernées.